

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud
SÉANCE du 22 mai 2015

Délibération n° 43-2015

Le conseil d'administration valide la liste des fonctions ainsi que la rémunération en heures ETD pour les responsabilités de charges pédagogiques au titre du référentiel 2014-2015.

Membres en exercice : 26 membres

<u>Votes</u> : 17	Pour :	16
	Contre :	0
	Abstention(s) :	1

Délibération adoptée.

Visa du Président



Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : liste des responsabilités pédagogiques ouvrant droit à rémunération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 10 juin 2015